



Compte-rendu Comité Technique Paritaire du CSI63 du 21 juin 2011.

L'ordre du jour de ce CTPS portait sur les bilan 2010/2011 et plan 2011/2012 de la formation professionnelle et sur la mise en place de la DISI. Monsieur Chapon, le futur directeur de la DISI Pays du Centre était présent en qualité d'expert pour l'administration.

En début de séance, les représentants de la CGT Finances Publiques ont lu et remis à la Présidente la déclaration liminaire ci-dessous.

« Madame la Présidente,

Suite à notre dernière rencontre du mois de mars 2011, ont eu lieu le CTPC qui a entériné l'aspect juridique des DISI puis, le 24 mai, un nouveau groupe de travail informatique.

Alors que vous nous aviez renvoyé à ces réunions nationales qui devaient apporter un cadrage précis, notamment sur le dialogue social et la vie syndicale, force est de constater qu'il n'en est rien !

La Direction Générale n'apporte rien de nouveau et renvoie les organisations syndicales aux discussions en locale, avec les responsables des futures DISI.

La CGT exige que cette mascarade s'arrête !!

Nous étions opposés dès l'origine à la mise en place des DISI.

Si l'Administration veut donner une vie aux institutions paritaires dans les DISI, elle se doit de répondre positivement à toutes nos revendications.

Nous réclamons qu'un véritable dialogue social ait lieu en central afin d'aboutir à un cadrage national pour l'ensemble des DISI.

Ceci garantirait une équité entre elles, base indispensable aux futures discussions en Comité Technique local.

La CGT demande que la DG prennent des engagements :

– sur la garantie du maintien des agents, mais également de leurs postes, dans l'ensemble des établissements.

– sur des moyens supplémentaires en droits syndicaux et financiers mis à disposition des OS.

(délais de route, frais de déplacement, autorisations d'absences et décharges de service,...)

– en vue d'une amélioration des conditions de travail (gestion des PUV, cadrage des plages de travail...)

En dehors de tout cadrage national, le risque est de voir apparaître des organisations de travail différentes d'une DISI à l'autre, et pire, une mise en concurrence de ces directions.

Concernant tout particulièrement notre CSI :

Pour l'assistance, nous remarquons une fois de plus que, dans les documents préparatoires au CTP, il n'est fait aucune mention de l'AES et du GSR !

Les agents de ces services s'interrogent toujours sur leur devenir. Qu'en est il ?

Pour les futurs services SIL et CID, quels seront leurs périmètres fonctionnels et leurs implantations physiques ?

Pour les services RH et budget à la DISI, où sera leur implantation physique, et que sera la répartition fonctionnelle entre la DISI et les services de proximité dans chaque ESI ?

Pour les agents du service planification, qu'en est il de leur devenir ?

Nous assistons au dernier CTP avant l'installation de la DISI Pays du Centre et nous avons autant d'interrogations sur son organisation.

La CGT dénonce la mise en place de ces nouvelles structures qui s'effectue « au pas de charge », à l'image de celle des DDFIP et DRFIP, avant même de finaliser les missions qui leur seront dévolues.

Nous attendons de votre part, madame la Présidente, des réponses positives à toutes nos revendications. »

=> Les réponses de la Directrice :

- *Concernant le dialogue social et la vie syndicale*, elle a reconnu que nos interrogations étaient légitimes. Elle nous a fait part que l'adjoint au directeur général, Mr Rambal, animera un prochain groupe de travail (GT), spécifique sur ces sujets.
La CGT s'est inquiété du manque de réactivité de la DG. En effet, ce GT sera commun à toute la DGFIP et sa tenue sera postérieure à l'installation de la DISI.
Mr Chapon a relevé qu'il lui était difficile de répondre sur le contenu d'un cadrage national. Il espère que le GT apportera des avancées sachant que les premières instances paritaires ne se tiendront qu'après les élections d'octobre. Il s'est également dit prêt à faciliter le dialogue social au sein de la DISI Pays du Centre.
La CGT a insisté sur le fait qu'aucun dialogue social ne sera possible en l'absence de moyens adéquats à l'activité syndicale au sein de la DISI. Elle a demandé à Mr Chapon de se faire l'écho de nos revendications auprès de la DG.

- *Concernant la garantie du maintien des agents et de leurs postes*, dans l'ensemble des établissements, la directrice a rappelé le contexte actuel : pour les CSI, jusqu'au 1er septembre 2011, les suppressions d'emplois interviennent à posteriori des départs (mutations, retraites). La DG garantit le maintien de tous les sites de la sphère informatique mais pas de l'ensemble des emplois. En contre partie elle reconduit le plan de requalification des emplois jusqu'en 2014 (promotion interne) .
Pour la CGT, ces perspectives sur « l'après 1er septembre 2011 » renforcent nos craintes sur l'avenir de nos emplois.

- *Concernant le CSI de Clermont-Ferrand :*
 - Pour l'assistance, la directrice s'est voulue rassurante en citant les précédents GT : les missions de l'AES-GSR n'étant pas remises en cause, c'est pour cette raison que le service n'apparaît pas dans les schémas de la future assistance.

 - Sur l'implantation des services CID (Cellule Informatique Départementale) et SIL (supports aux Infrastructures Locales), Mr Chapon annonce que la CID se situera au DI de Clermont-Ferrand. La réflexion reste en cours concernant le SIL.
Concernant l'implantation de la DISI, il nous a informés que le projet retenu est celui du bâtiment des services RH-budget actuel mais que les crédits n'ont pas encore été alloués.
Entre les travaux qui ne commenceront qu'en automne et le transfert des missions qui se fera progressivement entre l' ESI et la DISI , M. Chapon a reconnu que ces agents seront confrontés à une période transitoire difficile.

 - Le périmètre fonctionnel des CID, SIL et des services RH-Budget sera traité le 28 juin, lors de la réunion de présentation de la DISI aux organisations syndicales de l'ensemble des établissements (Limoges; Nevers et Clermont).

 - La directrice nous a annoncé qu'un agent C du service de planification intégrera le pôle pilotage de la DISI. Le service actuel sera maintenu dans ses attributions au sein de l' ESI.
L'agent assurant actuellement l'intérim du secrétariat rejoindra la DISI pour exercer la même fonction.
La CGT a interpellé la Direction concernant l'ensemble des postes vacants au 1er sept.
 - un appel à candidature pour 2 postes de cadres C : 1 en planification et 1 au courrier.
 - les 4 agents C arrivant au 1er sept auront vocation à intégrer l' EIFI.
 - concernant la catégorie A, 1 poste administratif a été créé au CSI dans le but d'être transféré au pôle pilotage de la DISI.

- l'inspectrice PSE mutée au 1er sept a vocation à rejoindre le service G2A. La directrice a précisé qu'en cas de poste PSE vacant dans l'exploitation copernic du CSI de CLERMONT-FD, celui-ci doit être obligatoirement pourvu compte tenu des contraintes inhérentes au bon fonctionnement de ce service.

La CGT a demandé par principe si un appel à candidature interne sera fait.

La Direction n'a pas pris de décision sur ce sujet.

- concernant les départs en retraite notamment C PAU et B prog, la direction attend les résultats des examens et concours, des mutations des B et affectations des stagiaires des écoles pour remplacer les agents.

La CGT restera vigilante sur ce sujet car nous n'avons pas eu la confirmation que l'ensemble des postes laissés vacants seront pourvus.

Nous avons eu confirmation que le service commun (l'accueil, le gardien concierge et veilleur de nuit) restera à l'ESI, que subsistera un service de RH de proximité (badgeage) et un secrétariat dit « allégé ». Pour ces 2 dernières missions, la directrice n'a pas encore arrêté leur dimensionnement en personnel.

==> La formation professionnelle :

Pour rappel, la formation est calquée sur l'année scolaire.

Le nombre de jours de formation pour 2010/2011 est stable à 744 jours contre 751 l'année passée.

Le nombre moyen de jours de formation par agent est de 4,16.

Aucun agent du CSI n'a bénéficié du Droit Individuel de Formation.

209,5 journées ont été consacrées aux préparations aux concours et examens contre 52 en 2009/2010.

L'ensemble des membres du CTP a mis en exergue l'investissement des formateurs locaux et spécialement des « élèves ».

La CGT a dénoncé que depuis quelques années l'examen de PAU est devenu très difficile vu le nombre de thèmes à connaître.

Nous tenons à disposition des agents le bilan par service des stages locaux et nationaux effectués.

==> La mise en place de la DISI :

A compter du 1er sept 2011, le CSI63 ne sera plus une direction nationale. La totalité des emplois du CSI (techniques et administratifs) sera transféré à la DISI ce qui signifie sera géré par la DISI.

L'ensemble de la parité syndicale a émis un avis défavorable à ce transfert.

La CGT a expliqué son vote. A l'image de la fusion dans les services, ces transferts d'emplois risquent aboutir à des suppressions de postes. Depuis l'origine et à tous les niveaux (au Comité Technique central, dans les CTP des départements et des CSI) les représentants de la CGT ont voté contre.

Pour information, le pôle pilotage sera sous la responsabilité de M. Garcia Pascal.

A cette occasion nous avons appris que le futur site intranet de la DISI sera géré par ce service.

Vos représentants CGT sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Tracts et comptes-rendus en ligne sur <http://snadgi-cgt.eole.dgi/csiclermont/index.htm>

Le 20 octobre prochain, un seul vote utile, la CGT !

*Vos futurs représentants issus de chaque ESI, sont d'ores et déjà prêts à vous défendre,
à faire respecter et avancer vos droits.*